

# SÉANCE DU 14 décembre 2012

Convocation du 10 décembre 2012

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Virements de crédits pour équilibre des comptes au 31 décembre 2012
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SIAEP de la région de Toucy
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets
- Entretien de l'éclairage public : entreprise retenue
- Point sur les travaux et projets 2012 non encore réalisés
- Information diverses,
- Questions diverses.

-----  
Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, M. Bernard LEBLANC, M. Hugues SAULET, M. François NOËL, M. Romain JOLIVET,

Absent excusé : M. Alain GALLET, Mme Catherine VIGNERON, M. Mathieu PLAIT,

Absent : M. Nicolas METTETAL,  
-----

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

Avant d'entamer l'ordre du jour Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : indemnités au Comptable du Trésor : les membres acceptent

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

Madame le Maire précise que ce type d'indemnités est octroyé nominativement : elle avait été précédemment octroyée à M. Gilles VEYNE en 2008 : celui-ci n'étant plus en fonction depuis le 31 mars, il convient de décider si le Conseil accepte de l'attribuer à son successeur M. Philippe CORBION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissements publics, aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

## **DÉCIDE**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Philippe CORBION, Comptable du Trésor,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Pour info : ces deux indemnités cumulées représentent une dépense comprise entre 350 et 400€ / an

## **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Pour permettre le règlement de certaines dépenses avant le 31 décembre, il y a lieu d'effectuer des virements de crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** les virements de crédits suivants en fonctionnement et en investissement sur le budget communal 2012 :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>			
N° de compte	Budget initial	Virements crédits	Budget final
61523 – voies et réseaux	16 069.00 €	- 1 000.00 €	15 069.00 €
6451 – cotisations à l'URSSAF	8 500.00 €	+ 1 000.00 €	9 500.00 €

  

<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>			
N° de compte	Budget initial	Virements crédits	Budget final
2313 – constructions - travaux	12 980.00 €	- 2 000.00 €	10 980.00 €
2183 – matériel bureau/informatique	6 220.00 €	+ 2 000.00 €	8 220.00 €

## **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Toucy**

Pour se conformer à la Loi, tout Établissement Public de Coopération Intercommunal doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du rapport financier.

Ce rapport doit être présenté en séance de Conseil Municipal et ainsi approuvé, doit ensuite être mis à la disposition du public qui peut venir le consulter aux heures de permanences de la Mairie:

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SIAEP de Toucy et le met à la disposition du public, aux heures d'ouvertures du secrétariat et sur son site internet.

## **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS de la Communauté de Commune de l'Aillantais.**

Pour se conformer à la Loi, tout Établissement Public de Coopération Intercommunal doit adresser chaque année, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du rapport financier.

Ce rapport doit être présenté en séance de Conseil Municipal et ainsi approuvé, doit ensuite être mis à la disposition du public qui peut venir le consulter aux heures de permanences de la Mairie:

Considérant ce qui précède,  
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**APPROUVE** le rapport annuel 2011, sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets dressé par la CCA et le met à la disposition du public, aux heures d'ouvertures du secrétariat et sur son site internet.

#### **ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC : entreprise retenue**

L'entreprise finalement retenue suite à l'appel d'offres lancé par le groupement de commandes de plusieurs communes de la CCA est l'entreprise T.P.I.L. : le contrat triennal d'entretien débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour un coût annuel de 1 312.01 € TTC.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS approuvés en 2012 mais non encore réalisés**

- Stabilisation du Chemin au Grand Chaumont pour permettre le retournement du camion de ramassage des ordures ménagères : travaux en cours.

- Revêtement de la Route de Boisserelle : travaux non encore réalisés – dépendent des conditions météorologiques.

- Fenêtres archives : seront posées début 2013

- Radars : la CCA s'occupe de faire la commande groupée des radars - ils seront mis à la disposition des communes sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2013. (Il est rappelé que ce projet est entièrement financé par le reversement du PFIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal instauré en 2012 par la Loi de Finances) par la C.C.A. et la subvention du Conseil Général au titre des amendes de police.

- Abribus arrêt Mortefontaine : un plan a été dessiné : le déboursé du bois va être fait pour en connaître le coût.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Organisation de l'après-midi de Noël : elle se déroulera samedi 15 décembre : 15h00 spectacle pour les petits et goûter – patinoire ou cinéma pour les plus grands suivi d'un goûter.

Un verre de cidre offert aux parents clôturera la soirée...

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Projet assainissement collectif : un courrier de l'Agence de l'Eau reçu le 10 décembre dernier, nous confirmait son engagement financier pour la réalisation d'un projet commun de station d'épuration dans la cadre d'un S.I.V.U. (Syndicat à Vocation Unique avec les Communes de SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE et SAINT-MAURICE-LE-VIEIL) – elle nous précisait que le projet avait été « identifié » dans le Plan d'Action Territorial Prioritaire 2013/2018 à hauteur de 40% de subvention et de 20% d'avance (prêt à taux 0 pour la station) – le Conseil Général aurait subventionné à hauteur de 25% (dans le cadre d'un projet commun) et une inscription du dossier au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à la Préfecture aurait peut-être pu bénéficier d'une subvention de 5 ou 10%.

La Commune de SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE ayant décidé de ne pas s'inscrire dans ce projet, il est abandonné : la Commune de CHASSY ne pourra donc pas bénéficier d'un assainissement « Collectif ».

Début 2013, un contact sera repris avec le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Toucy afin d'entreprendre le contrôle des assainissements individuels de l'ensemble des installations du territoire communal – Plus d'informations seront communiquées en temps voulu.

Projet de Z.D.E. : (Zone de Développement Eolien) pas d'avancée depuis le dernier point effectué.

Séance levée à 21h30

**DÉLIBÉRATIONS :**

n°2012/31	Indemnité de conseil et de confection de budget à Monsieur Philippe CORBION, receveur municipal
n°2012/32	Virements de crédits budgétaires (budget communal)
n°2012/33	Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SIAEP de la région de Toucy
n°2012/34	Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets

## INFORMATIONS DIVERSES

---

### **CONGÉS ET PERMANENCE DU SECRÉTARIAT**

Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 24 décembre 2012 au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2013 inclus. Seule la permanence du samedi 29 décembre 2012 sera assurée de 10h à 12h.

**En cas d'urgence téléphone du Maire 03 86 63 47 65**

## BONNE FETES DE FIN D'ANNEE